



**PROCÈS VERBAL
DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUEIX ROGALLE**



Séance du 23 octobre 2025

Jeudi 23 octobre 2025, 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Soueix-Rogalle, régulièrement convoqué le 15 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christiane BONTÉ.

Nombre de membres en exercice : 11

Étaient présent/e/s : Madame Christiane BONTÉ, Madame Christine TERRISSE, Monsieur Thomas GUILLOT, Madame Colette ROMIER, Madame Séverine BARAT, Madame Catherine TÉQUI

Présents : 6

Étai/en/t représenté/e/s : Monsieur Damien CHAMBOURNIER par Madame Christiane BONTÉ, Madame Magali CHARRIERE par Monsieur Thomas GUILLOT, Monsieur Julien MIROUZE par Madame Catherine TÉQUI

Votants : 9

Étai/en/t excusé/e/s : Monsieur Clément MARCHANT

Étai/en/t absent/e/s : Monsieur Lionel FERNANDES,

Secrétaire de séance : Madame Catherine TÉQUI

Ordre du jour

- Approbation du procès verbal de la séance du 2 septembre 2025
- Travaux sur éclairage public : remplacement appareils type « boule » – DEL_2025_042
- Enquête publique : Projet de création d'une Réserve Naturelle Nationale Souterraine de l'Ariège
- Rapport d'activités de la communauté de communes Couserans-Pyrénées pour l'année 2024 – DEL_2025_048
- Réalisation d'un contrat de prêt PSPL Transformation écologique d'un montant total de 342 000 euros auprès de la caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation énergétique d'un bâtiment public (ancienne carrosserie) en café-restaurant – Modification délibération n°DEL_2025_037 du 8 juillet 2025 – DEL_2025_049
- Vote de crédits supplémentaires – DEL_2025_050
- Acquisition amiable de parcelles de terrain – DEL_2025_051
- Adhésion au groupement de commande pour la réalisation d'opérations de voirie – DEL_2025_052
- Questions diverses

Approbation du procès verbal de la séance du 2 septembre 2025

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès verbal de la séance précédente n'appelle aucune remarque et est approuvé par les élus présents.

Travaux sur éclairage public : remplacement appareils type « boule » – DEL_2025_047

Madame la Maire expose aux membres du conseil municipal que des travaux d'éclairage public doivent être réalisés ; Ils consistent au remplacement d'appareils type « boule ».

Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière. La commune a donc demandé une estimation de ces travaux au SDE09, qui lui a communiqué un devis.

Le montant estimé des travaux s'élève à 9 200,00 € HT, maîtrise d'œuvre du SDE comprise.

Après déduction de la participation éventuelle du conseil départemental et du financement propre du SDE09 dans le cadre du programme SDE EP Rénovation, la part restant à la charge de la commune serait estimée à 2 300,00 €.

La contribution qui sera demandée à la commune est susceptible de varier par rapport à cette estimation en fonction du coût final des travaux réalisés. Toutefois, le montant maximal qui sera versé au SDE 09 est plafonné à cette estimation majorée de 10%. Si le montant final des travaux générerait un dépassement de l'estimation supérieur à 10%, une nouvelle délibération serait nécessaire.

Conformément au nouveau règlement financier du SDE09 (article 1.2.2), ce financement sera effectué par le versement d'une contribution de la commune imputée au chapitre 65, compte 6558 (M57 abrégé) en section de fonctionnement du budget communal, pour un montant de 2 300,00 €.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Demande au SDE09 la réalisation des travaux de remplacement d'appareils type « boule » ;
- Prend acte du plan de financement de ces travaux proposé par le SDE09 ;
- Approuve le versement d'une contribution au SDE09 d'un montant estimé de 2 300,00 € et dans la limite de 2 530,00 € ;
- Dit que les crédits nécessaires au règlement de cette opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- Abroge la délibération n°DEL_2024_031 en date du 24 septembre 2024.

Votes pour **9**

Votes contre **0**

Abstentions **0**

Sous-préfecture de Saint-Girons

Date de réception de l'AR : 24/10/2025

009-210902995—DEL_2025_047-DE

Enquête publique : Projet de création d'une Réserve Naturelle Nationale Souterraine de l'Ariège

Madame la Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique a été lancée pour la création d'une réserve naturelle nationale souterraine dans le département. Cette réserve a pour objet de préserver la richesse remarquable du patrimoine souterrain et son inscription historique dans l'étude des milieux cavernicoles. Le projet s'étend sur 32 communes.

Le conseil municipal ne formule pas d'observations sur ce projet de création de réserve nationale souterraine.

Rapport d'activités de la communauté de communes Couserans-Pyrénées pour l'année 2024 – DEL 2025 048

Madame la Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-39 ;

Considérant le rapport d'activité présenté en séance du conseil communautaire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité de la communauté de communes Couserans-Pyrénées pour l'année 2024, présenté en séance.

Votes pour 9
 Votes contre 0
 Abstentions 0

Sous-préfecture de Saint-Girons
 Date de réception de l'AR : 24/10/2025
 009-210902995—DEL_2025_048-DE

Réalisation d'un contrat de prêt PSPL Transformation écologique d'un montant total de 342 000 euros auprès de la caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation énergétique d'un bâtiment public (ancienne carrosserie) en café-restaurant – Modification délibération n°DEL 2025 037 du 8 juillet 2025 – DEL 2025 049

Madame la Maire rappelle les termes des délibérations n°36 & 37 du 8 juillet dernier. Compte tenu de l'évolution du taux du livret A, les caractéristiques du contrat de prêt PSPL Transformation écologique sont modifiées comme suit :

Ligne du Prêt : PSPL Transformation écologique

Montant : 342 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 12 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuarial annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuaruelle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

À cet effet, le conseil autorise Madame la Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds. La délibération n°DEL_2025_036 en date du 8 juillet 2025 est abrogée.

Votes pour 9
 Votes contre 0
 Abstentions 0

Sous-préfecture de Saint-Girons
 Date de réception de l'AR : 24/10/2025
 009-210902995—DEL_2025_049-DE

Vote de crédits supplémentaires – DEL 2025 050

Madame la Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
1321 - 0	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	119 964	0
1322 - 0	Subv. non transf. Régions	16 000	0
1323 - 0	Subv. non transf. Départements	10 000	0
1641 - 0	Emprunts en euros	342 000	0
231 - 0	Immobilisations corporelles en cours	0	487 964
TOTAL INVESTISSEMENT		487 964	487 964
TOTAL		487 964	487 964

Madame la maire invite le conseil municipal à voter ces crédits. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Votes pour **9**

Votes contre **0**

Abstentions **0**

Sous-préfecture de Saint-Girons

Date de réception de l'AR : 24/10/2025

009-210902995—DEL_2025_050-DE

Acquisition amiable de parcelles de terrain – DEL 2025 051

Madame la Maire expose au conseil que les parcelles de terrain ci dessous sont à vendre :

COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

Section	Numéro	Lieu-dit	Nature	Surface
248A	0107	PLANTACH ET COSTES	BT	5a 70ca
248A	0452	LA BOUCHE	L	4a 25ca
248A	0453	LA BOUCHE	P	5a 10ca
248A	2005	BENTOULA ET SARNECH	P	16a 70ca
248B	1451	COSTES ET SARRASQUET	P	10a 00ca
				Total 41a 75ca

Madame la Maire propose l'acquisition de ces parcelles, qui aura pour effet de contribuer à la remédiation du morcellement rural, la commune ayant déjà la maîtrise foncière sur des parcelles voisines.

Le conseil municipal,

Vu l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'article L.1311-9 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'inscription au budget 2025 du montant nécessaire à l'acquisition ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la maire, le conseil municipal, à l'unanimité, l'autorise à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix maximum de 100,00 €.

Votes pour 9

Votes contre 0

Abstentions 0

Sous-préfecture de Saint-Girons

Date de réception de l'AR : 24/10/2025

009-210902995—DEL_2025_051-DE

Adhésion au groupement de commande pour la réalisation d'opérations de voirie – DEL 2025 052

Madame la Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et 23 ;

Vu le code de la commande publique, notamment l'article L.2113 en ses alinéas 6 et 7 ;

Considérant qu'il apparaît de bonnes pratiques de regrouper les besoins de la communauté de communes Couserans-Pyrénées et des communes membres du groupement, développant des intérêts communs et complémentaires ;

Considérant qu'il est nécessaire de regrouper ces acheteurs au sein d'un même groupement.

Le conseil municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au groupement de commande constitué entre la communauté de communes Couserans-Pyrénées et les communes adhérentes, pour la réalisation d'opérations de voirie ;
- Expose que la convention de groupement de commande vise à définir les conditions de fonctionnement organisé entre les parties ;
- Dit que ce groupement sera composé des seuls signataires effectifs de la convention de groupement de commande ;
- Précise que la communauté de communes Couserans-Pyrénées a été expressément désignée comme coordonnateur du groupement ;
- Dit que la commune de Soueix-Rogalle adhère au groupement de commande pour la réalisation d'opérations de voirie ;
- Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et tout document s'y rapportant ;
- Dit que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles correspondants.

Votes pour 9

Votes contre 0

Abstentions 0

Sous-préfecture de Saint-Girons

Date de réception de l'AR : 24/10/2025

009-210902995—DEL_2025_052-DE

Questions diverses

- **Remerciements pour octroi de subvention** : Madame la Maire donne lecture du courrier de remerciements pour le soutien financier apporté par la commune à l'association OMSEP (Marathon des Oussaillès) ;
- **Remerciements pour octroi de subvention** : Madame la Maire donne lecture du courrier de remerciements pour le soutien financier apporté par la commune à l'association « Guerre des Demoiselles » ;
- **Cérémonie commémorative armistice 1918** : La cérémonie du 11 novembre se déroulera à 10h devant le monument aux morts de Soueix (devant l'église Saint-Michel). La cérémonie cantonale se tiendra cette année à Ercé (sur la place) à 11h ;
- **Cessation de fonctions** : Par décret du 23 septembre dernier, Madame Catherine Lupion, Sous-Préfète de Saint-Girons, a été nommée Sous-Préfète de Villefranche-de-Rouergue (12). Nous sommes encore à ce jour dans l'attente de la nomination de son (sa) successeur(e).
- **Cessation de fonctions** : Par décret du 22 octobre, Monsieur Simon BERTOUX, Préfet de l'Ariège, est nommé Préfet du Tarn. Par décret du même jour, Hervé BRABANT, Directeur départemental des finances publiques de la Manche, est nommé Préfet de l'Ariège.
- **Projet cour Oasis** : Madame Colette ROMIER rend compte des derniers développements relatifs au projet de « Cour Oasis ». Accompagnée de Madame Catherine TÉQUI et de Monsieur Damien CHAMBOURNIER, elle a rencontré un menuisier implanté sur le territoire ainsi qu'une entreprise spécialisée afin d'établir des premiers chiffrages, notamment pour la cabane sur pilotis. Madame Catherine TÉQUI s'interroge sur les normes à respecter en matière de sécurité pour les enfants. Madame la Maire rappelle la problématique de ce projet de cabane : s'agit-il de réaliser une aire de jeux supplémentaire ou bien d'un réel projet pédagogique ? Elle rappelle également que le projet comprend surtout la végétalisation de la cour d'école et le remplacement du gravier actuellement présent par un autre type de sol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Compte rendu approuvé lors de sa séance du 16 décembre 2025.

Publié sur le site internet de la commune le 17 décembre 2025.

La présidente de séance
Christiane BONTÉ



La secrétaire de séance
Catherine TÉQUI



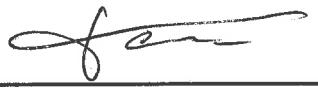
République française
 Département de l'Ariège – Arrondissement : SAINT-GIRONS
 COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

LISTE DE PRÉSENCE

Séance du 23 octobre 2025

En cas d'absence, merci d'indiquer dans le cadre correspondant « absent(e) » ou « excusé(e) » selon le cas.

Date de la convocation : 15 octobre 2025

NOM	FONCTION	SIGNATURE
BONTÉ Christiane	Maire	
TERRISSE Christine	Adjointe à la Maire	
GUITTOT Thomas	Adjoint à la Maire	
ROMIER Colette	Adjointe à la Maire	
BARAT Séverine	Conseillère municipale	
CHAMBOURNIER Damien	Conseiller municipal	représentée par Madame 
MARCHANT Clément	Conseiller municipal	excusé
CHARRIERE Magali	Conseillère municipale	représentée par Monsieur Thomas GUITTOT
FERNANDES Lionel	Conseiller municipal	absent
TÉQUI Catherine	Conseillère municipale	
MIROUZE Julien	Conseiller municipal	représenté par Madame 

Élu(e) secrétaire de séance : TÉQUI Catherine

LISTE RÉCAPITULATIVE
Séance du 23 octobre 2025

DATE	NUMERO	OBJET
23/10/2025	DEL_2025_047	Travaux sur éclairage public : remplacement appareils type « boule »
23/10/2025	DEL_2025_048	Rapport d'activités de la communauté de communes Couserans-Pyrénées pour l'année 2024
23/10/2025	DEL_2025_049	Réalisation d'un contrat de prêt PSPL Transformation écologique d'un montant total de 342 000 euros auprès de la caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation énergétique d'un bâtiment public (ancienne carrosserie) en café-restaurant – Modification délibération n°DEL_2025_037 du 8 juillet 2025
23/10/2025	DEL_2025_050	Vote de crédits supplémentaires
23/10/2025	DEL_2025_051	Acquisition amiable de parcelles de terrain
23/10/2025	DEL_2025_052	Adhésion au groupement de commande pour la réalisation d'opérations de voirie